



1. Identification

Nom du produit	LIMOF
Code du produit	FLLIMOF20LT ; FLLIMOF205LT
Autres moyens d'identification	N.Dis. TM/MD
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Dissolvant de tache, tartre, chaux et calcaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)
Corrosion/irritation cutanée (Catégories 1)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)

DANGER

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H3xx : Peut causer des brûlures et des lésions graves des voies respiratoires

H332 : Nocif par inhalation

P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.

P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Acide phosphorique	7664-38-2	30 - 60 %
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	10 - 30 %
Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol ramifié	127087-87-0	1 - 5 %

Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement. Faire évaluer l'étendue des dommages par un ophtalmologiste.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer une irritation et des brûlures à la peau. Peut causer une irritation et des brûlures aux voies respiratoires.
Note au médecin	Traiter selon l'état de la personne et les conditions d'exposition. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Dégage des vapeurs toxiques et corrosives sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau

ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter que le produit pénètre dans les égouts et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants, une protection respiratoire et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Ne jamais ajouter de l'eau directement dans ce produit. Ajouter plutôt ce produit à l'eau en petites quantités tout en mélangeant constamment pour éviter les éclaboussures. Ne pas pulvériser (ou ne pas former d'aérosols) avec la forme non diluée du produit. Pour une application en pulvérisation du produit dilué ou mélangé, porter un équipement complet de protection individuelle (comprenant la protection de la peau et un appareil respiratoire isolant à masque complet). Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des bases et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.
Température de stockage	10 à 40°C (50 à 104°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Acide phosphorique : 1000 mg/m ³ . Butoxy-2 éthanol : 700 ppm.		
Acide phosphorique	VECD	3 mg/m ³	ACGIH , BC, ON, RSST
	VEMP (8h)	1 mg/m ³	ACGIH , BC, ON, RSST
Butoxy-2 éthanol	VEMP (8h)	20 ppm	ACGIH , BC, ON
		20 ppm	RSST
		97 mg/m ³	
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.		

Mesures de protection individuelle	
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures. Porter un écran facial.
Mains	Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements imperméables aux produits chimiques. Porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé porter un demi-masque ou un masque complet avec des cartouches pour les vapeurs organiques et pour les vapeurs acides, munies d'un filtre à particule P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc au besoin.
 Tablier Lunettes anti-éclaboussures Écran facial Gants de nitrile	

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Incolore	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Inodore	Point d'éclair	N.Dis.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	<1.5	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	<1 (Air = 1)
Point d'ébullition	100°C (212°F)	Densité relative	1.27 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	73%	Masse moléculaire	S.O.

N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Réagit violemment avec les bases. Corrosif pour les métaux.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates), agents de réduction forts, oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Acide phosphorique	Ingestion 1530 mg/kg Rat DL50 Inhalation >0.42 mg/l/4h Rat CL50 Peau 2740 mg/kg Lapin DL50
	Butoxy-2 éthanol	Ingestion 560 mg/kg Rat DL50 1414 mg/kg Cochon d'inde DL50 Inhalation 2.21 mg/l/4h Rat CL50 Peau 400 mg/kg Lapin DL50 >2000 mg/kg Rat DL50 >2000 mg/kg Cochon d'inde DL50
	Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol ramifié	Ingestion >2000 mg/kg Rat DL50 Inhalation 1.15 mg/l/4h Rat CL50 Peau 2573 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer des brûlures et des dommages aux yeux. Le produit est considéré comme corrosif basé sur le pH (<1.5) de la solution.
	Voie cutanée	Peut causer une irritation et des brûlures à la peau. Le produit est considéré comme corrosif basé sur le pH (<1.5) de la solution.
	Voie respiratoire	Peut causer une irritation et des brûlures aux voies respiratoires. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.
	Voie orale	Peut causer une irritation gastro-intestinale et des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système respiratoire.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles -	Aucun organe cible n'a été répertorié.

	exposition répétée
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation (brouillards/aérosols) de ce mélange a été calculée comme étant supérieure à 1 mg/L/4h, mais inférieure à 5 mg/L/4h. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4).

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel Invertébré aquatique - Daphnia magna Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata Poisson - Pimephales Promelas (Vairon à grosse tête) Invertébré aquatique - Daphnia magna (Grande Daphnie)	CL50 1474 mg/L; 96 h (CAS no 111-76-2) CE50 1550 mg/L; 48 h (CAS no 111-76-2) CE50 1840 mg/L; 72 h (CAS no 111-76-2) CL50 1.2-9.3 mg/L; 96h (CAS no 127087-87-0) CE50 9.3-21.4 mg/L; 48h (CAS no 127087-87-0)
Persistance	Non persistant dans l'environnement.	
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont les ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours).	
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont les ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K _{ow} de <3 et/ou FBC <500).	
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée dans le sol.	
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone. La toxicité écologique observée pour ce produit pour l'environnement est considéré être le résultat de la variation du pH.	

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Disposer des résidus comme un déchet dangereux. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 3264
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide phosphorique)
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestique canadien. Limites quantitatives : applicable pour des récipients intérieurs (bouteilles de plastique, verre ou métal) contenant ≤ 5 L chacun.

TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)

Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 8
Groupe d'emballage	III
Guide des mesures d'urgence 2016	<u>154</u>
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 3264. LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide phosphorique). Classe 8, GE III. Programmes d'urgence (FS-No) F-A, S-B
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 3264. LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide phosphorique). Classe 8, GE III.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Acide phosphorique	7664-38-2		X		
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X	X		X
Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol ramifié	127087-87-0	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

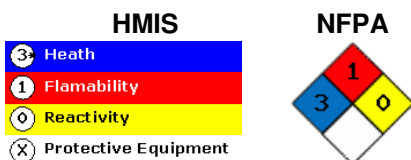
Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Acide phosphorique	7664-38-2	X	X	X						
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X								
Éther mono(p-nonylphényl) de polyéthylène glycol ramifié	127087-87-0	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)

AEROCHEM Inc. 2020-03-03

Version

03

Autres informations

RÉFÉRENCES :

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <https://haz-map.com/>
- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>

- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/>

DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
2017-09-25.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :
section 3.

DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
2019-07-31.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 :
section 1.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.